ART. 8 BIS A N° 1081 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1081 (Rect)

présenté par M. Pradal, M. Balanant et M. Terlier

ARTICLE 8 BIS A

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« du ministre de la justice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.